



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **10 mars 2014**, à 15 h 30, à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, afin de statuer, conformément au Règlement relatif à la démolition sur le territoire de Bromont (893-2004), sur les demandes ayant trait au bâtiment suivant lequel est situé sur le territoire de Ville de Bromont :

- **bâtiment principal situé au 25, rue du Bosquet**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit bâtiment doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier électronique à stephanie.deraspe@bromont.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Stéphanie Déraspe, greffière adjointe
88, boulevard de Bromont
Bromont, Québec
J2L 1A1

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Donné à Bromont, ce 27 février 2014.

La greffière adjointe,

Stéphanie Déraspe, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à www.bromont.com